

# Un nouveau modèle de gouvernance pour le Collège

**30 janvier 2018**

Le 8 juin 2017, le gouvernement du Québec sanctionnait la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (Loi 11) obligeant ainsi l'ensemble des ordres professionnels à se conformer à de nouvelles exigences en matière de gouvernance.

Tel que le Collège l'a souligné dans un texte précédent, l'une des principales modifications apportées par cette loi consiste à dissocier la fonction de président de celle de directeur général. C'est pourquoi je vous annonce que le Conseil d'administration du Collège a résolu de nommer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le docteur Yves Robert au poste de secrétaire et directeur général du Collège des médecins. Le Dr Robert assumera cette nouvelle fonction pour les deux prochaines années. Fort d'une grande expérience acquise au Collège depuis 2003 à titre de secrétaire, le Dr Robert assurera une transition en douceur et nul doute qu'il saura relever ce nouveau défi professionnel avec brio. Pour ma part, j'exercerai mes fonctions de président de l'ordre et du Conseil d'administration jusqu'à la fin de mon mandat, soit le 19 octobre 2018.

Le Collège des médecins du Québec, au cours de sa longue histoire, a expérimenté différents modèles de gouvernance tout en demeurant fidèle à sa mission. Cette nouvelle étape ne change en rien notre mandat de protection du public ainsi que notre mission :

*Une médecine de qualité au service du public*

Charles Bernard, M.D.

Président-directeur général

Collège des médecins du Québec